

Olten, le 20 avril 2017

Démanteler les obstacles pour les assistants socio-éducatifs

Avant leur apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/ve, la plupart des jeunes ont accompli un stage indépendant. Cette pratique est choquante. Dans une déclaration commune avec la Confédération, les cantons et des représentant-e-s de la branche, SAVOIRSOCIAL a ébauché d'éventuelles solutions pour améliorer la situation.

La personne qui veut apprendre la profession d'assistant/e socio-éducatif/ve doit souvent d'abord accomplir un stage d'une ou plusieurs années. C'est ce qu'ont démontré des sondages dans les cantons. La pratique est répandue en particulier dans le domaine de l'accueil extrafamilial et parascolaire d'enfants, bien que cela soit en contradiction avec les bases légales. Il est ainsi inscrit dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (art. 15 al. 3) que la formation professionnelle initiale – donc l'apprentissage – succède à l'école obligatoire.

En tant que responsable de la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/ve, SAVOIRSOCIAL a convoqué une table ronde pour répondre à la pratique indésirable des stages indépendants de la formation. Des représentant-e-s de la Confédération, des cantons et des organisations de branche ainsi que d'organisations cantonales du monde du travail du domaine social ont défini des objectifs et ébauché des solutions dans une déclaration commune, pour démanteler ces obstacles dans la profession d'assistant/e socio-éducatif/ve. La déclaration affirme que les stages indépendants sont à bannir complètement pour les jeunes de moins de 18 ans, et à réduire nettement pour les plus de 18 ans. Pour les stages encore proposés, il faut garantir certaines conditions cadres, comme un accompagnement professionnel et une juste rémunération.

Des solutions sont envisagées

«Il est clair que ce processus prendra du temps», affirme Karin Fehr, Secrétaire générale de SAVOIRSOCIAL. Il est d'autant plus important de discuter dès à présent des solutions possibles et de procéder progressivement. SAVOIRSOCIAL joue un rôle de coordination et d'information. En plus du travail de sensibilisation auprès des entreprises, des professions concernées, de l'orientation professionnelle, du public et du monde politique, il faut clarifier les responsabilités et les possibilités des acteurs, en particulier des organisations membres de SAVOIRSOCIAL. Il s'agit de coordonner les différentes activités et de mettre à disposition de connaissances utiles sur le pilotage. Des données sur les effets de la réduction ou de la renonciation des stages indépendants doivent être collectées, et il faut créer un instrument d'enquête sur la situation des stages dans les différentes parties du pays. Il est aussi prévu de mettre l'accent sur l'amélioration du financement des structures d'accueil extrafamiliales et parascolaires d'enfants. Il s'agit aussi d'examiner comment adapter les normes de réglementation favorisant les stages indépendants (par exemple les autorisations de formation et aux entreprises ou les règles sur le taux d'encadrement). SAVOIRSOCIAL organisera une deuxième table ronde sur le sujet au dernier trimestre de cette année.

L'objectif global est de permettre un accès direct à la profession pour les jeunes en fin de scolarité. Des détours inutiles sous forme de stages indépendants ne risquent pas seulement de détourner les bons élèves de cette voie de formation, ils nuisent aussi à l'image de la branche. Enfin, les mesures envisagées servent à garantir la qualité dans le champ professionnel de l'accueil, ce qui est dans l'intérêt de l'ensemble de la société.

Volontiers à disposition pour d'autres renseignements:

Monika Weder, Présidente de SAVOIRSOCIAL, 041 419 01 82

Karin Fehr, Directrice de SAVOIRSOCIAL, 031 371 36 25